



OFFRE N°

46657

SECTEUR

SERVICES AUX PERSONNES

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

2 AN(S)

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

CFA 1901 FORMATIONS - RECRUTEMENT DU

20/02/23 AU 24/02/23

LIEU

PARIS ET IDF (75,92,..)

POSTULEZ AVANT LE

15/02/2023

PRISE DE POSTE

03/04/2023

CONTACT

Sylvie LALLEMAND

slallemand@cnarm.fr

06 92 70 07 77

STANDARD
02 62 15 00 00

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - H/F - Contrat d'apprentissage - 24 mois

► DESCRIPTIF

Vous aimez la Petite Enfance ? Rejoignez les crèches et écoles parisiennes ! Vos missions : assurer l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, quel que soit le contexte professionnel et le lieu d'intervention; Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et assurer sa sécurité physique et affective; Prendre en charge l'hygiène et la prise des repas; Contribuer à son développement, à son autonomisation, à sa socialisation et à l'acquisition du langage; Comprendre les enjeux psychiques liés à la petite enfance; Connaître les établissements et les services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS :

Aucun

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Compétences relationnelles et qualités personnelles d'écoute et d'observation ; une bonne condition physique compatible avec l'exercice du métier ; un projet professionnel réfléchi et cohérent

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

Niveau scolaire équivalent à la 3ème (titulaire du BEPC ou non)

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Aucune

LANGUE(S) :

Bonne expression orale, compréhension de la langue française, connaissance des bases (lecture et calcul)

INFORMATIQUE :

Aucun pré-requis informatique

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

Bonne présentation; Bonnes conditions physiques; Disponibilité; Flexibilité horaire

► RÉMUNERATION

Salaire BRUT: Entre 1563 et 1645 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 400€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indémnité
complémentaire
selon la situation